

autre côté, les navets dont on croyait la récolte compromise, ont en quelque sorte ressuscité sous l'influence des pluies d'automne et rendent au-delà de ce qu'on en aurait attendu dans les meilleures années.

La graine de colza indigène est introuvable; la graine exotique est peu offerte; celle-ci présente une augmentation de 1 fr. sur le marché de la semaine dernière.

Il y a également 1 fr. de hausse sur les huiles de colza; les tourteaux sont excessivement rares et tenus au prix fort élevés de 20 à 24 francs.

Sucres. — On a signalé depuis quelques jours un mouvement de baisse sur les sucres, mais qui n'a rien de sérieux.

La hausse rapide et considérable qui s'est produite cette année a eu pour effet, comme on pouvait s'y attendre, d'exciter la spéculation.

La raffinerie sait fort bien que les détenteurs actuels n'arrivent qu'en troisième main, que la liquidation de fin de mois les embarrassera fort et qu'ils ne peuvent pas tenir; aussi se montre-t-elle dure et résolue à leur laisser les marchés sur les bras. — Les cours ne baissent donc que momentanément et reprendront toute vigueur après la liquidation.

La récolte aux Antilles est annoncée comme des plus favorables mais on ne peut compter sur aucun arrivage avant février. Les frêts se font à 35 francs mais il n'y a pas de chargeurs; il n'y a d'ailleurs pas de chargements à faire; ce n'est donc pas l'accaparement des chargements en sucres qui produit, comme nous l'avons entendu dire, la hausse, réelle d'ailleurs, des autres denrées coloniales telles que le café, le cacao, les épices, etc.

Des Indes, les sucres arriveront plus tôt; les spéculateurs, peut-être un peu pressés, ont déjà retenu plusieurs chargements aux plus hauts cours; on cite de 138 à 140 fr. les 100 kil. soit 2 fr. 50 en plus sur les bonnes quatrièmes type du Havre.

D'après les règlements de l'Exposition universelle, l'administration s'est engagée à procurer gratuitement aux exposants l'eau, l'éclairage et la force motrice nécessaire à mettre en mouvement les machines. La commission technique consultative récemment instituée près le ministère des travaux publics, se réunira très prochainement pour s'occuper de ces diverses questions qui devront recevoir une solution immédiate.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de prévenir le public que le cours des Chauffeurs aura lieu de 11 heures à midi, à partir de dimanche prochain 17 décembre.

Hôtel de Ville, le 14 décembre 1876.

Le Maire,
A. FAMECHON.

On a beaucoup remarqué, mardi, l'abstention des électeurs du canton de Lannoy dans les scrutins consulaires; ils représentent le sixième de la liste et neuf, seulement, ont pris part aux votes.

Une lettre que nous avons publiée, lundi soir, faisait prévoir cette abstention et se plaignait de ce que le canton de Lannoy ne fut pas représenté au Tribunal de commerce.

Nous savons que les membres du Tribunal se sont, des premiers, préoccupés de cette situation anormale, et M. le Président après avoir tenté une démarche près de M. J.-B. Defrennes, actuellement maire de Lannoy, mais que ses fonctions municipales empêchent de reprendre le siège qu'il a si dignement occupé depuis l'origine du Tribunal jusqu'en 1875, a offert la candidature à M. Jules Boutemy, filateur. Celui-ci l'a modestement décliné.

Nous espérons cependant, qu'en présence du vote si sympathique et si spontané de mardi, M. Jules Boutemy consentira à représenter ses concitoyens dans notre justice consulaire.

En attendant les distinctions honorifiques et les promotions de classe qui se sont accordées en fin d'année, voici la désignation des instituteurs et institutrices de l'arrondissement de Lille qui

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 15 DÉCEMBRE 1876.

— 28 —

L'AFFIQUET DE LA MARQUISE

Par M. BARTHELEMY.
XXV
(Suite)

M. Saubert, malgré toutes les révoltes de son âme, suit rester impassible. Les yeux attachés sur le parquet, de peur que son indignation ne vint à se trahir, il attendait avec une fiévreuse anxiété que madame de Géraudan eût cessé de parler.

Dès les premiers mots qu'il eut entendus de cette lettre, il aurait voulu pouvoir s'arrêter. Il n'avait plus rien à apprendre... c'était ce dernier éclair sur lequel il avait compté... Il voyait, cette même écriture que, la veille au grefte, il avait si attentivement examinée, en lisant les instructions adressées à Gornas!

Pour sauver les apparences, il dut cependant s'imposer le supplice d'aller jusqu'au bout.

Il sentait ses cheveux se dresser sur sa tête, ses doigts se crispèrent au contact de ce papier maudit; et, en dépit de toutes ses résolutions, il lui fut impossible de ne pas laisser voir sur sa physionomie tout ce qu'il ressentait d'horreur et de dégoût...

ont mérité des encouragements dans leurs fonctions :

1^{re} circonscription. — Instituteurs. — MM. Christiaens, (rue du Long-Pot); Belet, instituteur-adjoint, (rue Lottin); Méresse, id., (rue des Urbanistes); Emile Richez, id., (rue d'Artois); Ganote, id., (rue du Long-Pot); Lefebvre, id., (rue du Long-Pot).

2^e circonscription. — MM. Mathieu, à Gondcourt; Cattelot, à Lequin; Thise, à Péronne; Guilbert, à Lequin.

3^e circonscription. — MM. Chambert, à Lille, (place de l'Arbonne); Lebecq, instituteur-adjoint, à Roubaix; Merges, id., à Lille, (rue de Jules); Pouquet, Charles, id., à Lille, (rue St-Sébastien); Eloy, Auguste, id., à Lille, (rue Fombelle).

4^e circonscription. — MM. Vauban, à Wattignies; Parant, à Saint-Marguerite (Comines); Larose, à Bois-Grenier.

5^e circonscription. — Instituteurs. — Mlle Brogniat, à Lille (rue de la Delle); Mlle Swnghebaud, Lille (rue Gombert); Mlle Christiaens, institutrice-adjointe, à Lille (rue de l'École); Fallot, institutrice-adjointe, à Lille (rue Racine).

6^e circonscription. — Mlle Lesne, Marie, à Ennevelin; Dubar, à Templeuve; Poulain, à Chemy.

7^e circonscription. — Mlle Coubloux, à Lille (boulevard de la Liberté); Maniez, institutrice-adjointe, rue (Saint-Gabriel); Mme Sorin, institutrice-adjointe, à Lille (rue de Wazemmes).

8^e circonscription. — Mlle Devienne, à Ronchin; Dame Schuller, sœur Ste-Thérèse, à La Chapelle d'Armentières; Mlle Gallot, à Bachy.

On lit dans la *Vraie France* : L'élection pour le président du tribunal de Commerce n'a pas donné de résultat. Sur 1.046 inscrits, il n'y a eu que 262 votants. La majorité étant de 200 voix et M. Bernard n'en ayant obtenu que 195, un second tour de scrutin aura lieu mercredi prochain à la même heure.

Nous n'avons pu obtenir de renseignements certains sur l'élection des quatre juges du métrétribunal et des membres de la Chambre de commerce.

Le vénérable curé de N.-D. de Fives, M. Mesmacker, va entrer dans la vingt-cinquième année de ses fonctions sacerdotales dans cette paroisse.

Ses paroissiens voulant le remercier de sa paternelle sollicitude et lui témoigner leur sympathique respect, ont résolu de lui faire des *noes d'argent* magnifiques et dignes de lui.

Une messe solennelle sera dite par l'honorable pasteur, dimanche prochain 17 décembre, dans l'église Notre-Dame; la Société Chorale de Lille prêtera son concours.

Après la cérémonie il sera fait distribution à quatre cent familles pauvres de 2 kilogs de viande et d'un gâteau de 1 kilog pour chacune. De plus, il sera encore donné, au drap ou une couverture de lit par famille.

Des ornements sacerdotaux d'une grande valeur seront offerts à l'église et au pasteur comme témoignage de reconnaissance.

M. Léopold Faye a remis à M. le Président de la République sa démission des fonctions de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Cette démission est acceptée.

On a arrêté, hier, vagabondant dans les rues de Roubaix, un ouvrier mouleur en fer, venant de Rouen, a-t-il dit. Il se nomme Castelain et est âgé de 18 ans.

La visite de corps, à l'occasion du 1^{er} janvier, pour les officiers du 1^{er} régiment d'infanterie territoriale, sera faite en grande tenue de service, avec shako, épaulettes, hausse-col.

Après le crime, il s'était enfui en France où il était parvenu à se soustraire à toutes les recherches. Il y a quelque temps une circonstance fortuite l'amena sur les bancs de la police correctionnelle de Marseille, c'est là qu'il a été reconnu.

Au moment du départ du train partant de Tourcoing pour Lille, hier à 3 heures et demie de l'après-midi, une femme embarrassée de plusieurs paquets, en remis un, en dépôt, entre les mains d'un garçon-bouvier de Roubaix, nommé Henri V... C'était un jambon d'assez fort volume et partant d'un grand poids. A l'appel des voyageurs, chacun de s'empresser, et la bonne femme, comme tout le monde, se précipita dans la gare, croyant que son jambon le suivait. Mais, stupefaction profonde; arrivé sur le quai, homme et jambon avaient disparu. Les plaintes, les lamentations, tout fut inutile, il fallut partir bon gré, malgré, sans le jambon.

Pendant ce temps, l'escroqueur prenait tranquillement le chemin de Tourcoing, tout fier de sa prise, lorsque le commissaire spécial de la gare, dont la surveillance est des plus actives, aperçut notre homme, l'interpella sur le paquet qu'il portait si gaillardement, et bref, le conduisit dans son cabinet, où il fallut donner explication expresse.

Le garçon-bouvier a été débarrassé du jambon et écroué dans la prison municipale.

La gendarmerie d'Halluin a arrêté hier, un individu nommé A. Deyghér, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Marché aux grains de Lille du 13 décembre 1876.
Blé blanc, 1,296 hectolitres, vendus au prix moyen de 25 fr. 45, cours précédent, 25 fr. 75.
Blé roux, 256 hectolitres, vendus au prix moyen de 22 fr. 33, cours précédent, 23 fr. 39.
Baïsse, 0,39 à l'hectolitre.
Farine, les 100 kilog. 42,25.

Pour la chronique locale, G. Baudoulet

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Les audiences des 11, 12 et 13 de la chambre mixte ne contiennent rien d'intéressant en fait d'affaires correctionnelles.

Nous ne parlons que pour mémoire du sieur M. Grimbel, arrêté le 6 décembre à Lille, on s'est dit d'ivresse manifeste, et qui s'est à la même date rendu coupable de rébellion envers l'agent qui procédait à son arrestation. Un mois de prison et amendes.

— *Ejusdem farinae* : Benjamin Géré parcourait les rues de la Paix et autres avoisinances, en hurlant : Ganaille, voleur... Il était minuit et demi. L'agent de ville Gaurrot l'invita à cesser de troubler le repos public. Mais Géré avait bu un coup et quand il est dans cet état, ses affaires sont mal gérées. Il adressa alors son vocabulaire grossier à l'homme de police qui l'emmena. En route, Géré essaya des crocs en jambe et des voies de fait. Il n'y gagna qu'à être conduit au poste avec les chaînes de sûreté. 3 mois de prison et amendes pour ivresse.

— Louise Ringot, servante, rue du Faisan, à Lille, est une domestique infidèle. Elle a disparu avec un porte-monnaie qu'elle avait dérobé et qui contenait une somme de 75 francs environ. Le fait se passa dimanche dernier. Lundi matin, la fille Ringot fut arrêtée par la police de sûreté; elle possédait encore une quinzaine de francs. Le reste de la somme avait été employé à diverses emplettes ayant pour but de donner à la voleuse une tournure un peu plus distinguée. Cet amour du luxe, acquis avec le bien d'autrui, lui vaut quatre mois de prison.

— Quatre petits vauriens précoces, ayant déjà subi des condamnations diverses, bien que mineurs de 16 ans, comparaisaient pour répondre, d'ivoir ensemble et de concert, commis plusieurs vols et tenté de mettre le feu à une briqueterie, sise, entre les magasins généraux et le chemin de fer. Il sont tous quatre de Tourcoing.

Germain salua, secoua sa pipe, la remit dans sa poche, et se rangeant respectueusement de côté.

— En ce cas, répondit-il, que monsieur veuille bien prendre la peine d'entrer... — Je ne serais pas fâché que vous fussions tout à fait seuls, reprit M. Saubert.

— Nicolas, répliqua Germain, vous a sans doute dit que dans cette maison il n'y avait qu'un appartement, celui de madame la marquise.

— Justement, madame la marquise vient de sortir avec mademoiselle, ajouta-t-il en l'introduisant dans le salon.

— Eh bien! venons-en tout de suite au fait, lui dit M. Saubert en ouvrant la main. Regardez, reconnaissez-vous cet objet!

— Dieu du ciel! s'écria Germain, l'affiquet de madame la marquise!... Mais comment donc se fait-il?... Madame la marquise voulait qu'il fat remis à l'ami dévoué qui venait de tout organiser pour leur évasion... Pauvre dame! c'était hélas! tout ce qui lui restait à offrir, comme gage de sa reconnaissance, au moment de franchir le seuil de cette affreuse Conciergerie!

A. Descheppé, qui avait accompli sa seizième année au moment du vol, qui lui est reproché, est condamné à six mois de prison.

H. Desurmont, Henri Couvreur et Emile Scamps, sont envoyés dans une maison de correction, le premier pour trois ans, le second pour deux ans, et le troisième jusqu'à l'accomplissement de sa vingtième année.

COMINES. — Avant-hier, un incendie a détruit deux maisons, le mobilier et les effets des nommés Aug. Bernard et L. Vermont, journaliers. La perte s'élève à 2,300 fr., assurée pour 1,600 fr. Cet incendie est accidentel.

ST-AMAND. — L'administration de St-Amand vient d'inviter MM. les bouchers à réduire le prix de la viande.

Les bouchers, nous dit-on, viennent, de leur côté, de consentir à vendre à l'avance la viande de première qualité à raison de 1 fr. 70 cent. le kilogramme au lieu de 1 fr. 80 cent., ce qui constitue une baisse de cinq centimes par demi-kilogramme.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 décembre. — Edouard Lefebvre, rue Fulton. — Richard Viat, rue de l'Hommelet cour Gadenne 72. — Virginie Varsin, sentier du Ballon. — Désiré Sany, rue des Longues-Haies prolongée. — Louis Poppe, rue de l'Épée, à Louis Zennaro, rue du Fort cour Lepiat. — Angèle Datholt, rue des 20 mètres au Pif. — Florine Delcroix, rue Pierre-de-Roubaix. — Emile Liévrois, rue des Récollets 18. — Valérie Rouvrou, rue des Arts 147. — Palmyre et Angèle Deschamps, jumeaux, rue de Wasquehal. — Du 12. — André Haugré, rue Vaucauson 30. — Hubertine Vandeplassche, rue des Longues-Haies cour Roussel 9. — Joséphine Zeller, rue Vaucauson 67. — Louis Dhondt, rue d'Alma cour Florin 6. — Félix Verleyde, rue des Fondeurs cour Houzel 12. — Marie Dewitte, rue du Pontony 89. — Bonami et François Hay, jumeaux sentier du Pif. — Léonie Preux, au Pile Grande Cité 74. — Henri Lambrecht, rue du Mullier 9. — Marie Mahon rue Ste-Elisabeth 82.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 décembre. — Verleyde, 3 ans rue du Duc 10. — Pierre Lorian, 35 ans journaliste Hôtel-Dieu. — Adolphe Demeyer, 15 jours rue de Croix cour Rammaert. — Léonie Tysbaert, 3 mois rue des Velopédés 7 cour Delaunoy. — Isidor Her, 66 ans épicer rue du Chemin-de-Fer 53. — Marie Lorette, 11 mois rue Archimède 94. — Jean-Baptiste Liagre, 76 ans retardeur rue Vallon.

Du 12. — Saffire, présenté sans vie rue Bernard 72. — Léa Folière, 3 jours rue de l'Épée 14. — Adèle Baussart, 6 mois rue de Lille cour Gadenne 8. — Virginie Lockx, 4 mois rue de la Paix cour Lorette 7. — Marie Derudder, 15 jours rue Watt 20. — Joséphine Guavaert, 58 ans ménagère Hôtel-Dieu.

MARIAGES du 11 décembre. — Charles Vandenbrugge, 35 ans tisserand et Marie Lannoy, 35 ans couturière. — Emile Clarisse, 34 courtier de commerce et Louise Castel, 28 ans sans profession.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille SIX-ARENSMA, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Adoline SIX, décédée à Roubaix, le 13 décembre 1876, à l'âge de 49 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services funéraires qui auront lieu le vendredi 15 courant à 9 heures, et l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les visites seront chantées le même jour, à 4 h. 1/4. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hommelet, 73, à Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET OBIT.
M. Alfred Reboussier. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

AVIS IMPORTANT
Les ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lannoy, publiées dans le Journal de Roubaix, peuvent être reproduites gratuitement à la demande des intéressés dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement : La Gazette de Tourcoing et la *Vraie France*, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emploi, etc., etc., publiées dans le Journal de Roubaix, peuvent être reproduites à prix réduits dans La Gazette de Tourcoing ou dans la *Vraie France*, de Lille.

Effectivement, c'est ainsi que devant moi, l'autre soir, madame la marquise lui racontait à M. de Brantville... Bien sûr, on l'aura trouvé dans la poche de ce malheureux gardien, quand il a fallu l'interroger... Et n'est-ce pas que vous venez me charger de le rendre à madame la marquise? Oh! quelle joie! je vais mettre, dès soir, dans le cœur de ce cher M. de Brantville!... Il sera si heureux de pouvoir presser sur son cœur ce souvenir béni!

Je sais encore autre chose... reprit M. Saubert, comme s'il n'avait entendu ni la question du bonhomme, ni ses touchantes réflexions à propos des douces émotions qu'allait avoir le sensible Robert de Brantville. Le gardien en question n'est pas plus mort que vous et moi... — Il se pourrait!

— Si bien que vous le connaissez... qu'il est votre ami... que vous l'avez vu ce matin, quand il est venu ici avec moi... — Nicolas!... Il aurait été, lui, gardien à la Conciergerie!...

— Oui, gardien à la Conciergerie, dans le moment le plus affreux!... Mon Dieu! qu'est-ce que j'entends? Mais pourquoi donc ne m'en a-t-il rien dit? Pourquoi ne s'est-il pas présenté à madame la marquise? Pourquoi ne pas se montrer à M. de Brantville, qui ne peut songer à lui sans avoir le cœur brisé? Comment se fait-il que vous ayez cet affiquet, que Nicolas ne l'ait pas remis à M. de Brantville?...

— Écoutez-moi, Germain, et vous verrez bientôt, si il peut vous rester la moindre question à m'adresser... Et, en aussi peu de mots que possible, il lui raconta pourquoi l'excellent Nicolas s'était décidé à prendre cette hideuse livrée; comment, pour obéir à son jeune maître, il avait dû songer avant tout à l'évasion de la marquise de Kergoson et de Jeanne; l'effroyable vengeance de Caracalla; l'élargissement inespéré de sa victime, les curieux propos échangés entre Caracalla et Gornas, le soir du 9 thermidor; à la porte de la Conciergerie; quel homme c'était que ce Gornas; sa fuite en Angleterre, comment il se faisait qu'il eût été précédemment l'ami d'un personnage tel que Brantville... Il lui expliqua comment tout portait à croire que c'était lui qui avait appris à son ancien ami et cette invasion des deux prisonnières et cette prétendue mort de Nicolas, ce qui, indubitablement, avait inspiré à l'honorable Robert l'idée de faire remonter ses amours par l'infaillible reconnaissance de la mère et de la fille.

De par, toutefois, que le rôle qu'il allait falloir donner à Germain ne fut trop difficile, M. Saubert eut bien soin de ne lui laisser entrevoir qu'un seul côté du tableau, et de tenir en réserve, pour la dernière heure, l'intéressante révélation de tous les autres mérites de l'ahurissement du pauvre Germain. Il écoutait M. Saubert, les bras pendants, le menton pour ainsi dire collé sur sa poitrine; il était pétrifié.

Le cabinet de M. ROBERT, avocat, agrégé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

On nous écrit de Paris, le 13 décembre 1876 : La bourse a accueilli par une hausse de 0,10 sur le 5 0/0 la modification ministérielle insérée ce matin au journal officiel.

Il ne circulait aucune nouvelle politique présentant quelque intérêt. Les conglomérés anglais sont arrivés à 94 comme hier et avant-hier, aussi les transactions sont-elles devenues fort rares, une fois que les réalisations des achats, opérés en vue du dénouement de la crise ministérielle ont été terminées.

Le 5 0/0 italien lui-même avait un marché fort calme. L'événement de la bourse est la reculte subie par les actions du Crédit foncier de France, les titres arrivent en grand nombre sur le marché, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. La garantie offerte par la signature du gouvernement égyptien, est loin d'être équivalente à celle résultant d'une première hypothèque sur un immeuble situé en France et estimé à la moitié de sa valeur seulement.

Les obligations égyptiennes 1873 ont encore reculé, quoique ce n'était pas le lieu; les obligations valeurs ne donnaient lieu qu'à très peu d'affaires. Les titres de Suez soutenus par la brillante recette de la première décade du mois, étaient très fermes.

Pas de tendance à la reprise sur les Chemins autrichiens.

Belgique. — On lit dans l'*Economiste* de Tournai : « Racontons un petit incident qui, dimanche soir, au théâtre, a mis le public en émoi. » On jouait *Faust*, on sait qu'au 2^e acte, Méphistophéla, dédaignant la piquette des soldats, s'en va, la coupe à la main, frapper un sonnette magique, selon le livret; doit s'échapper un liquide aussi infernal qu'incandescent.

« A Tournai, ce liquide est représenté par une simple et inoffensive fumée qui, de mémoire d'abonné, n'est jamais partie à temps. » « Dimanche, ce n'était plus ça. Au moment où Méphistophéla venait de frapper le banane magique, petassés! boum! une détonation se fait entendre, et un globe lumineux de couleur bleuâtre vient tomber dans l'orchestre.

« Reborn! autre globe vert, cette fois, qui produit une véritable panique aux fauteuils et au parquet. Reborn! Piff! Paff! Puff! Troisième globe rougeâtre qui traverse toute la salle et va s'éteindre dans la loge du Conseil municipal. Au lieu d'une fumée, c'était une chandelle romaine qu'on avait placée dans le tonneau! La salle était pleine de fumée et l'émotion assez vive. Valentin Siebel et leurs compagnons avaient bien montré au diable la poignée de leurs épées en criant : « Regardez! le public regardait lui, si les fantaisies pyrotechniques des machinistes du théâtre n'allaient pas donner de l'ouvrage aux pompiers, et le second acte s'est terminé au milieu de l'attention générale. »

Faits Divers
TRIBUNAUX SECRETS DES COMPAGNONS CHARPENTIERS. — Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, du 12 décembre : « Il s'est passé, à Tours, ces jours derniers, un fait grave, destiné probablement à se dénouer devant la juridiction criminelle et qui a amené déjà 3 arrestations. Ce ne sont probablement pas les seules. Un compagnon charpentier ayant manifesté l'intention d'abandonner le compagnonnage les instances les plus vives, les menaces même furent faites pour le détourner de son dessein. Il résista à tout ce que purent lui dire ses camarades quoiqu'il ne put douter du danger auquel il s'exposait.

« Il reçut, il y a samedi huit jours, l'interdiction de se présenter, le lendemain dimanche, chez la mère des compagnons, devant ses camarades réunis en tribunal. Prévoyant qu'il lui serait fait un mauvais parti, il eut soin, avant d'aller au rendez-vous qui lui était assigné, d'avertir deux de ses amis de ce qui se passait, en les priant s'il n'était pas le lendemain matin à l'atelier du Morier où il est employé, de prévenir immédiatement la police. Lundi, en effet, il n'était pas au travail à l'heure réglementaire. Le commissaire de l'Ouest, M. Lessault, fut aussitôt prévenu, et envoya chez la mère des compagnons un brigadier chargé de faire une enquête et de réclamer l'individu disparu. Aux questions du brigadier, le père répondit qu'il ne connaissait pas l'homme dont on lui parlait, qu'il n'était jamais venu dans sa maison. M. le commissaire manda aussitôt le père qui, une fois en sa présence,

rez bientôt, si il peut vous rester la moindre question à m'adresser... Et, en aussi peu de mots que possible, il lui raconta pourquoi l'excellent Nicolas s'était décidé à prendre cette hideuse livrée; comment, pour obéir à son jeune maître, il avait dû songer avant tout à l'évasion de la marquise de Kergoson et de Jeanne; l'effroyable vengeance de Caracalla; l'élargissement inespéré de sa victime, les curieux propos échangés entre Caracalla et Gornas, le soir du 9 thermidor; à la porte de la Conciergerie; quel homme c'était que ce Gornas; sa fuite en Angleterre, comment il se faisait qu'il eût été précédemment l'ami d'un personnage tel que Brantville... Il lui expliqua comment tout portait à croire que c'était lui qui avait appris à son ancien ami et cette invasion des deux prisonnières et cette prétendue mort de Nicolas, ce qui, indubitablement, avait inspiré à l'honorable Robert l'idée de faire remonter ses amours par l'infaillible reconnaissance de la mère et de la fille.

De par, toutefois, que le rôle qu'il allait falloir donner à Germain ne fut trop difficile, M. Saubert eut bien soin de ne lui laisser entrevoir qu'un seul côté du tableau, et de tenir en réserve, pour la dernière heure, l'intéressante révélation de tous les autres mérites de l'ahurissement du pauvre Germain. Il écoutait M. Saubert, les bras pendants, le menton pour ainsi dire collé sur sa poitrine; il était pétrifié.

— Eh bien! qu'en dites-vous? ajouta

ce, changea de ton et de langage et avoua que le compagnon était chez lui et allait être mis par lui en liberté. Ce qui fut fait en présence du brigadier qui avait en soin de ne pas quitter un seul instant la maison depuis qu'il y était entré. L'homme sequestré était enformedans une cave, appelée la *Cayenne*, où il attendait son jugement, qui n'avait avoir lieu le dimanche, ses juges qu'il ne convoqua par lettres individuelles, ne s'étant pas trouvés qu'un nombre comme nous l'avons dit, trois arrestations ont été opérées, sur l'ordre de M. le juge d'instruction, qui est saisi de l'affaire.

— Nous lisons dans l'*Estafette* : « Depuis plusieurs jours nous avions appris un vol commis au préjudice du Consistoire israélite, rue du Vert-Bois 8. Un jeune homme nommé L., admis comme sous-caissier, était soupçonné de vol. A la suite d'une dénonciation dont il fut l'objet, une vérification démontra l'emploi de fausses clefs et la falsification de pièces de comptabilité. Il a été mis en état d'arrestation.

Ce malheureux appartient à une excellente famille; son père, savant distingué, est excessivement recommandable. On nous a prié de garder le silence sur ces faits, en attendant le résultat faites auprès de l'un des israélites les plus riches de Paris et qui, on l'espère, comblerait le déficit, pour épargner au père de L., la douleur de voir son fils arrêté. Mais ce financier répondit aux vives sollicitations qu'on lui adressait : « Il faut que la justice ait son cours. »

— LA MÈRE EMPOISONNÉE. — On signale d'Aiguesperre, à *Riom-Journa* un petit événement fort intéressant à noter. On sait que près de la butte de Montpensier, au lieu dit les Bains, existe sur une assez large surface du sol un dégagement continu et très-abondant de gaz acide carbonique. Le terrain forme en cet endroit un creux naturel et forme d'entonnoir, où s'accumulent les eaux pluviales; le gaz s'élève constamment en gros bouillonnements l'eau de cette mare, que les paysans ont appelée la mare empoisonnée.

Lorsque les animaux, les oiseaux surtout, y vont boire, ils se trouvent plongés dans le gaz et meurent asphyxiés chaque jour on trouve des cadavres d'animaux morts de la sorte, et c'est là qu'est venue, la dénomination de source empoisonnée. Avant-hier, les Frères des écoles chrétiennes d'Aiguesperre, avaient fondé leurs élèves à cette source, comme habit de promenade; ils en avaient profité pour leur expliquer l'action du gaz acide carbonique et leur en démontrer les effets en approchant du sol des bougies et des papiers enflammés, qui s'éteignaient subitement. On pensait avec quelques-uns de ces jeunes élèves suivaient ces curieuses expériences, aussi le temps passa vite. Enfin, l'heure du départ sonna et on se mit en route. Mais bientôt, on s'aperçut de l'absence d'un élève, le jeune Gros de Saint-Myon.

Un pressentiment s'empara aussitôt des Frères, qui revinrent en toute hâte à la source où, en effet, ils trouvèrent cet élève étendu inanimé sur le sol et dans un état de mort apparente. Gros, pour mieux voir, était descendu dans un puits aujourd'hui à peu près comblé, mais où il s'était dissipé avec bien pour qu'on ne l'aperçut pas. Aiguesperre n'est pas loin. On fit appel aussitôt aux ressources de l'art, et grâce à une médication énergique et à des soins intelligents, M. le docteur Sahut put ramener à la vie ce jeune imprudent, qui a failli payer bien cher une curiosité exagérée.

— Le ministre de la guerre s'occupe en ce moment de la création de quarante-quatre nouvelles brigades de brigades de gendarmerie à pied.

Ces brigades seront réparties entre les communes où le besoin s'en est le plus vivement fait sentir.

— Les essais faits, à la Nouvelle-Cadlodonie, pour la culture du café ont

M. Saubert pour l'arracher à la stupeur. Faire que je vous charge de lui remettre l'affiquet de madame la marquise?...

Cette question produisit sur le bonhomme l'effet d'une décharge électrique.

— Le misérable! l'infâme! s'écria-t-il en gesticulant comme un fou. Lâche voleur! Car enfin notre reconnaissance, il nous la volait aussi!... Et toutes ces grimaces de prières... Se moquer même de Dieu!... Et dire que cet ange du bon Dieu allait peut-être devenir sa femme!... Aussi n'avez pas peur... que madame la marquise rentre et je vous garantis que je le débarrasserai d'une belle façon!... Sans compter la fête que je lui prépare demain?...

Qu'il vienne encore essayer de m'enjoûler... — Mon bon Germain par-ci, mon bon Germain par-là... — Oui, qu'il vienne recommencer avec moi ses lamentations à propos de son complice le gardien!... Pour que je lui serve bêtement d'écou... — Comme je vais lui essayer doucement les yeux, accompagner d'une jolie musique ses roulements et lui montrer ce qu'il a gagné à recouvrer de sa et de veulours sa souquenille de sans-culotte!...

(A suivre)